

## GESTION DURABLE DES FORÊTS

### Engagement de la Direction

Le Groupe Renard accorde depuis maintenant de nombreuses années une attention particulière au respect de l'environnement.

Cet engagement s'est matérialisé par l'obtention en 2006 de la marque Imprim'vert pour les unités de production Renard Production et Imprimerie Bellémoise, de la mise en place en 2007 d'une action de prise en compte du Développement Durable. Depuis 2008, le Groupe Renard soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Soucieux d'aller plus loin dans son engagement, le président du Groupe Renard a décidé d'étendre la Certification PEFC de Imprimerie Bellemoise acquise en 2010, à l'unité de production Renard Impressions. Le but de cette démarche est de garantir que le bois utilisé dans la fabrication des papiers provient de forêts gérées durablement selon le système PEFC. Cette démarche nous conduit à faire vérifier à intervalle régulier par un organisme certificateur que notre organisation respecte le référentiel Chaîne de Contrôle PEFC.

Dans le cadre de ce système :

- nous nous engageons à respecter les exigences du référentiel Chaîne de Contrôle PEFC, notamment les exigences sociales, d'hygiène et de sécurité définies dans le référentiel.
- nous nous engageons à promouvoir les produits provenant de forêts respectant les principes de la gestion durable.
- nous nous engageons ne pas utiliser en connaissance de cause, des papiers fabriqués à partir de bois issus de sources controversées et à effectuer les vérifications auprès des fournisseurs.
- nous nous engageons à assurer la formation du personnel impliqué dans la chaîne de contrôle.
- nous nous engageons à faire appliquer les dispositions présentées dans le manuel PEFC.
- nous nous engageons à accepter les contrôles par un organisme certificateur sur site ou documentaires prévus dans le cadre de cette certification et mener les actions correctives qui seront demandées.
- nous nous engageons à encourager nos fournisseurs à adhérer à la démarche PEFC.
- nous nous engageons à donner les moyens nécessaires pour que le suivi de cette démarche soit assuré dans les meilleures conditions dans l'entreprise.

Je délègue à Christian Leroux l'animation du suivi de la chaîne de contrôle PEFC et je demande à chacun de respecter les dispositions prévues et de faire remonter toute défaillance de notre système afin de nous garantir dans le temps ce certificat.

Alençon, le 17 novembre 2016

Michel RENARD  
Président du Groupe Renard

**B.P. 62 - 61002 ALENÇON Cedex - Tél. 02 33 81 83 00 - Fax 02 33 81 83 02**  
**contactez.nous@groupe-renard.com**

Groupe Renard - S.A. au capital de 1.980.000 € / Siège social : 8, rue Alexandre 1<sup>er</sup> - 61000 Alençon / SIREN 382 199 883 RCS Alençon / APE 7010 Z  
Nos relations contractuelles sont régies par les usages professionnels et conditions générales de vente, établis par l'Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication (UNIC) - (ex-Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique - FICG). En cas de litige, seul le tribunal de commerce d'Alençon est compétent (sauf accord des deux parties pour recours à l'arbitrage). Nous nous réservons la propriété des marchandises, même livrées, jusqu'à leur paiement intégral. L'acceptation de la commande implique l'acceptation des usages professionnels et des conditions générales de vente établis par l'UNIC (ex-FICG).